

COMPTE-RENDU N° 4/17
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREVANS
SEANCE DU LUNDI 10 AVRIL 2017 à 20H30

Présents : FUMEY (Proc.), BUSSIÈRE, VACELET, FRATER (Proc.), MIGER, PAILLARD, RICHARD, SEIGNEZ, GIET, DRUET

Excusés : GINDRE (Proc. à FUMEY), LANOY (Proc. à FRATER), PINGON, VALCHER

Absent : CHEVALIER

Secrétaire séance : GIET Sylvie

Prochaines séances du conseil municipal : Mardi 16 mai 2017 et Lundi 12 juin 2017

Le compte rendu du conseil municipal du 27 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

La réunion publique aura lieu le LUNDI 15 MAI 2017 à 18h30 en mairie de Brevans.

Rappel des élections présidentielles les 23 avril et 7 mai 2017 ainsi que les législatives les 11 et 18 juin 2017.

La cérémonie du 8 mai est fixée à 11h30. Rendez-vous devant la salle polyvalente.

Suite à la mise en place d'un aménagement provisoire rue des vignes pour faire ralentir les véhicules, une date reste à définir pour réunir la commission de sécurité. En juin 2017, un comptage sera réalisé pour constater l'évolution sur la vitesse.

ORDRE DU JOUR

Le Maire et les élus accueillent à sa demande, Monsieur FICHÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, Monsieur MACARD, Vice-Président et Monsieur VOINOT, Directeur Général des Services qui ont souhaité rencontrer les conseillers municipaux pour présenter les différentes compétences et projets du Grand Dole. Certaines communes ne sont pas informées des différents projets que mène l'agglo. Le Maire précise qu'à chaque séance, un compte rendu de délégation est effectué par chaque délégué afin que les conseillers soient informés régulièrement de la vie de l'agglo, notamment chaque conseil communautaire est commenté au conseil municipal.

Dans un premier temps, le Président de l'Agglo présente les différentes compétences et plus particulièrement :

- Le développement économique :
 - Soutien aux entreprises et à l'emploi sur le territoire
 - Soutien aux commerces
 - Développement touristique : Office de tourisme, Dolexpo-parc, commanderie
- L'environnement :
 - SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)
 - Plan climat énergie, Natura 2000
 - Trame verte et bleue
- Le transport :
 - Gestion des transports urbains
 - Déplacements alternatifs à la voiture, intermodalité, bornes électriques
- Logement / habitat :
 - PLH, OPAH-RU
- Enfance Jeunesse :
 - CLSH péri et extra scolaires
- Elimination et valorisation des déchets : SICTOM

Le Président énumère les nouvelles compétences prises par l'agglo :

- Le droit des sols : depuis le 1^{er} juillet 2016, le grand dole instruit les dossiers d'urbanisme
- PLUi : document d'urbanisme commun afin de donner des règles unifiées pour assurer une cohérence de traitement des demandes d'urbanisme. Il sera élaboré d'ici fin 2019
- RLPi : c'est l'unique document réglementaire qui régit les publicités, les enseignes et les pré-enseignes
- Les zones d'activités économiques : compétence depuis le 1^{er} janvier 2017 avec l'application de la loi NOTRe. 19 nouvelles zones sont transférées (dont celles de Brevans « la Combe » et « les Genêtes »).
- L'assainissement : cette compétence sera prise au 1^{er} janvier 2018
- L'eau : cette compétence sera prise au 1^{er} janvier 2020
- GEMAPI (GESTion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
- Restauration scolaire : la compétence serait prise au 1^{er} septembre 2017.

Le président présente les infrastructures du Grand Dole existantes et les projets :

- Les équipements existants :
 - Equipements nautiques : Aquaparc Isis, piscine Barberousse Dole, piscine Léo Lagrange Tavaux
 - Gymnases communautaires : Saint Aubin et Dole
 - Acquisition en 2016 du CE Solvay
 - Regroupement des centres de secours de Dole et Tavaux à la nouvelle caserne des pompiers Dole-Choisey
- Les projets :
 - Complexe aquatique et sportif Place Barberousse : 4 bassins nautiques, 2 gymnases, salles de gym, 1 centre de bien être, 1 parking souterrain de 400 places. Actuellement la place précipiano permet le stationnement de 135 véhicules. Ce projet est estimé à 25 millions d'euros avec une ouverture possible au public en 2020.
 - Dolexpo-Parc du Jura :
- Acquisition et réhabilitation d'Idéal Standard (dole-expo-parc) avec l'aménagement de deux halls de 9000 m2
- Fibre optique : attente d'une réponse d'Orange qui est mandaté pour emmener la fibre sur les différents répartiteurs.

Le Président explique le fonctionnement de la CAGD :

- Le conseil communautaire est composé de 84 délégués communautaires.
- Le bureau communautaire est composé de 18 membres
- Une conférence des maires est organisée avant chaque conseil communautaire
- 5 commissions sont chargées de travailler et de débattre sur :
 - Les affaires générales
 - Les affaires économiques
 - L'aménagement de l'espace, urbanisme et infrastructures
 - Les politiques sociales et culturelles
 - L'environnement, l'énergie et les espaces naturels

Le Maire remercie le Président pour cette présentation de l'agglomération et invite les conseillers à lui faire part de leurs interrogations :

Question du Maire sur la prise de compétence de l'assainissement.

- G. FUMEY : Les prêts actuels seront-ils repris par le Grand Dole ?
- Réponse du Président : le prêt réglé par le budget annexe sera repris par la CAGD. Par contre, le prêt qui est remboursé sur le budget de la commune aura une incidence sur l'attribution de compensation. M. VOINOT précise toutefois qu'il est possible de déroger à la règle. Le président propose de communiquer les montants de prêts afin que ce transfert soit étudié.
- G. FUMEY : initialement, un des deux employés communaux a été embauché pour s'occuper de l'assainissement sur la commune. Cette dépense n'apparaît pas sur le budget annexe. ¼ de son travail est consacré à la gestion de l'assainissement. Ces heures seront-elles prises en compte par la CAGD ? qui assurera l'entretien et les urgences en matière d'assainissement ?
- Réponse du Président : les heures de l'employé seront remboursées par le biais d'une convention. Un forfait d'heures sera évalué car ce sera toujours l'employé communal qui assurera les petits entretiens courants. Concernant les urgences, elles seront assurées par une entreprise délégataire retenue.

Question de Mme BUSSIÈRE sur le PLUi :

- Quel est le devenir de l'ancienne zone du projet ITM ?
- Réponse du Président : elle reste ouverte à l'urbanisation artisanale et commerciale
- Quel est le devenir de la zone de la Combe ?
- Réponse du Président : la CAGD n'est pas favorable à de nouvelles activités sur cette zone.
- Le Maire précise que cette zone est à vocation commerciale, artisanale et industrielle dès le départ. Des entreprises sollicitent la commune afin qu'elles s'installent sur Brevans. Celles-ci sont invitées à prendre contact avec la CAGD. Aucun projet n'aboutit à ce jour.
- Réponse du Président : des entreprises sont transférées sur d'autres lieux plus appropriés ce que conteste le conseil municipal.
- Quel est le devenir des zones à bâtir ainsi que du respect des orientations communales actuelles ?
- Réponse du DGS : il informe que les zones en 2AU n'existeront plus dans le PLUi. Elles seront envisagées qu'après le remplissage des zones 1AU.

Question du Maire sur le fonctionnement de la CAGD :

- Il demande à être en possession des documents de travail avant la séance pour les étudier et apporter plus de réflexions sur les dossiers.
- Réponse du DGS : des documents sont transmis à l'avance dans certaines commissions. Un effort est effectué sur ce point. Ces documents remis le jour de la commission permettent de travailler, d'apporter des avis et ensuite un document définitif vous est transmis en incluant les données énoncées lors de la réunion. Le Président souligne qu'un effort pourrait être encore apporté sur ce point.
- Le Maire rappelle au président que la commune a dû choisir 4 commissions sur les 5. De ce fait, aucun représentant ne participe à la commission enfance jeunesse. Mais après avoir pris contact avec la responsable de cette commission, Mme JEANNET a proposé d'inviter un représentant de la commune aux prochaines séances, au vu du peu de participation dans les commissions.
- Réponse du Président : c'est une bonne initiative de vouloir participer à chaque commission. C'était une décision du conseil communautaire en 2014.
- Le Maire demande que les comptes rendus soient adressés plus rapidement.
- Réponse du Président : un travail est effectué dans ce sens.

Question de M. FRATER sur les transports et la fibre optique :

- Il précise notre surprise en apprenant que l'abribus du parc a été changé alors qu'il n'est pas sur une ligne régulière du TGD. Une demande avait été faite pour l'avenue Eisenhower mais celle-ci a été refusée.
- Réponse de M. VOINOT : il précise que la CAGD veut harmoniser les abribus surtout sur le transport scolaire et celui-ci en fait partie. Une casquette a été mise en place sur l'arrêt Avenue Eisenhower. concernant la rue des vignes, une prochaine réunion avec M. WEIL des transports est prévue.
- M. FRATER précise que nous devions être desservis par la fibre optique fin 2016 et qu'au cours d'une réunion en début d'année nous avons été informés que nous ne serions desservis qu'en 2020.
- Réponse : C'est une décision du département. Nous attendons une réponse de l'opérateur Orange qui emmènera la fibre sur les différents répartiteurs. Le Maire confirme qu'un courrier de la CAGD signé du Président affirmait 2016 (la copie de ce courrier a été envoyée le lendemain à M. le Président).

Question de Mme VACELET sur les ordures ménagères :

- Le conseil municipal regrette le retrait du projet incitatif et demande un éclaircissement sur l'écart recettes-coût de la taxe.
- Réponse : la différence n'excède pas le pourcentage autorisé (15%) et précise que le but est de baisser le coût général des missions du SICTOM. L'agglomération souhaite développer les points d'apports volontaires afin de baisser le taux de fréquentation des collectes
- Le Maire précise que le conseil municipal est favorable à l'implantation de points d'apports volontaires dans des nouveaux lotissements mais qu'il est difficile de les mettre en place dans le cœur du village. Difficile également de proposer aux anciens de porter à des lieux éloignés de leur habitation leur poubelle.

Question de Mme VACELET concernant la restauration scolaire

- Elle demande si la compétence restauration scolaire sera prise par la CAGD.
- Réponse du Président : cette compétence est à l'étude et une position définitive sera prise au conseil communautaire du mois de juin 2017 pour une mise en place au 1^{er} septembre 2017. Ce dossier est en bonne voie. Tout nouvel équipement nécessaire après la rentrée de septembre 2017 sera pris en charge par le Grand Dole.

Question de M. FUMEY sur les plateaux sportifs :

- Il suggère la création de plateaux sportifs extérieurs.
- Réponse du président : pour ces projets, la fiscalité doit être revue par la mise en place d'un pacte fiscal
- M. FUMEY demande ce qu'on met dans le pacte fiscal
- Le président répond qu'avant toute chose un diagnostic doit être réalisé

Question de M. SEIGNEZ sur Dolexpo-parc du Jura :

- Il demande le coût de l'acquisition, des travaux et les différents financeurs
- Réponse : le coût 3 100 000 €, tranche 1 des travaux : 4 600 000 €, tranche 2 : 900 000 € ; les financeurs : Europe : 620 000 € ; FIPL (Fond d'Investissement Public Local) : 300 000 € ; Région : 500 000 € ; Département : 500 000 €
- M. SEIGNEZ demande le prix de la location
- Réponse : une superficie de 30 000 m² pour 300 000 € HT louée à Idéal Standard pour partie. Pour le hall d'expo, c'est la SPL Hello Dole qui fait les tarifs (pas de tarif définitif à l'avance). Cela permet d'avoir des marges de manœuvre et faire des négociations.
- M. SEIGNEZ demande les manifestations pour 2017
- Réponse : des lotos, festival de la broderie, groupement d'addictions de Franche Comté, Assemblée générale de la fédération de foot, caisse d'épargne, salon de la femme, salon de l'agriculture, etc...

Question de M. SEIGNEZ sur le Château de Crissey :

- Qui est propriétaire du château ?
- Réponse : c'est la ville de Dole

A 23h, Le Maire remercie les représentants de la CAGD d'être venus et d'avoir bien voulu répondre aux questions. Le maire invite les conseillers municipaux à reprendre le cours de la séance.

I COMPTES RENDUS DELEGATIONS

- SIVOS Baverans-Brevans : une rencontre, avec Mme JEANNET, vice-présidente du Gd Dole en charge de l'enfance jeunesse, Messieurs les maires de Baverans et Brevans, la présidente du SIVOS, a eu lieu pour connaître la position du Grand Dole sur son éventuelle prise de compétence de la restauration scolaire. Une décision favorable devrait être soumise au conseil communautaire de juin 2017 pour la reprise de cette compétence.
- Compte rendu de la réunion du vendredi 9 décembre 2016 du comité de suivi de la station d'épuration rapporté par le Maire : il est constaté, pour la commune de Brevans, une baisse des m3 assujettis sans baisse de population. Le volume d'eaux claires parasites est en forte baisse depuis l'étude diagnostic de notre réseau. Le Maire informe que ce compte rendu est à la disposition des conseillers et de tout un chacun.
- SICTOM : réunion du 5 avril 2017 rapportée par Mme BUSSIERE : Elections suite à la disparition de Nord-Ouest Jura : Président : M. SAUTEREY, Vice-présidents : M. THERY, Mme CRETET, M. BELTRAMELLI, M. RICHARD. Mme BUSSIERE reste au bureau.

II Emprise foncière sur terrains privés – création d'un chemin de desserte : Délibération :

Lors de l'acquisition des terrains de la succession MARLIN par la commune, il était envisagé de continuer le chemin de desserte qui relie le chemin des Topes à l'impasse de la rue de la Courbe pour faciliter l'accès aux futures habitations et aux bennes du SICTOM. Le notaire nous a sollicité pour savoir si la commune exercerait son droit de préemption. Après avoir rencontré les propriétaires des terrains, la commune de Brevans ne fera pas valoir son droit de préemption sur des terrains en vente compte tenu du refus du projet par les propriétaires en place. Le Maire regrette ce refus qui aurait permis le développement lié à la construction de logement sans impacter les terres agricoles.

QUESTIONS DIVERSES

- Demande de subvention : l'association française des sclérosés en plaques sollicite une subvention auprès de la commune. Aucune suite ne sera donnée, les subventions ayant déjà été votées pour 2017.
- Lettre du député-Maire de Dole concernant le retrait de l'instruction des cartes nationales d'identité dans nos communes : celui-ci a adressé un courrier au premier ministre, M. CAZENEUVE, pour lui demander de revenir sur cette décision.
- Travaux Avenue Eisenhower : le Maire informe que nous ne recevrons pas la subvention DETR initialement prévue à hauteur de 100 000 € mais nous percevrons un montant de 34 860 €. Cette décision est due aux nombreux dossiers reçus par l'Etat. De ce fait, le Maire propose de contracter un prêt auprès d'un organisme bancaire pour un montant de 90 000 € pour pallier cette subvention. Le conseil municipal autorise le maire à contacter différents organismes bancaires. Les différentes propositions seront examinées lors du prochain conseil municipal et l'organisme bancaire le mieux disant sera retenu.
- Dotations 2017 : le montant de la DGF pour 2017 est de 26 346 €, la dotation élu local est de 2 962 € et la dotation de solidarité rurale est de 7008 €

Séance levée vers 23 H 20

Le Maire, G. FUMEY